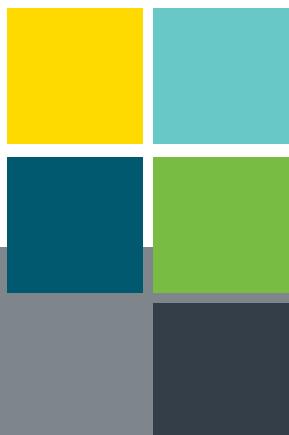




## Plan 2025-2026 d'application des exigences sur la vaccination et de maintien des dossiers : guide de communication pour les conseils scolaires

BUREAU DE SANTÉ  
DE WINDSOR-COMTÉ D'ESSEX

Janvier 2026



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>SÉANCES DE VACCINATION DE RATTRAPAGE.....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>TEXTES POUR MESSAGERIE VOCALE OU COURRIEL .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>PUBLICATIONS POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>CONTENU WEB .....</b>	<b>- 5 -</b>

## Renseignements généraux

---

### ***Loi sur l'immunisation des élèves***

La vaccination est le moyen le plus sécuritaire et le plus efficace de prévenir les maladies transmissibles et d'éviter les éclosions. La [Loi sur l'immunisation des élèves](#), L.R.O. 1990, exige que les enfants qui fréquentent une école en Ontario reçoivent certains vaccins. En vertu de la *Loi*, les élèves doivent être vaccinés contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la méningococcie, la varicelle et la poliomyélite, ou avoir en dossier au bureau de santé de leur localité une déclaration d'exemption médicale valide ou une déclaration de conscience ou de croyance religieuse valide.

Les bureaux de santé ont la responsabilité de consigner les vaccins que reçoivent les enfants fréquentant l'école et d'examiner le dossier d'immunisation de ces derniers afin de s'assurer que leur vaccination est à jour. Pour y parvenir, le personnel de santé publique travaille en collaboration avec les écoles, les familles et les fournisseurs de soins de santé. Le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex passe en revue chaque année les renseignements sur la vaccination qu'il a en dossier pour tous les élèves fréquentant une école élémentaire ou secondaire de la région et communique avec les familles des élèves dont le dossier d'immunisation est incomplet. Ces efforts collectifs contribuent à protéger les enfants et le public contre les maladies évitables par la vaccination et aident le personnel du Bureau de santé à prévenir et à gérer les éclosions dans la communauté.

Les fournisseurs de soins primaires vaccinent un grand nombre d'enfants. Toutefois, ils n'ont pas l'obligation d'informer les bureaux de santé des vaccins qu'ils administrent. Selon la *Loi sur l'immunisation des élèves*, ce sont les parents et les tuteurs légaux d'enfants d'âge scolaire qui doivent signaler aux bureaux de santé les vaccins reçus par leurs enfants.

### ***Données manquantes sur la vaccination***

En date du 12 novembre 2025, plus de 8 500 élèves fréquentant une école à Windsor ou dans le comté d'Essex n'ont pas reçu au moins un des vaccins exigés par la *Loi sur l'immunisation des élèves* ou n'ont pas en dossier au Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex des renseignements à jour sur la vaccination. Tous les élèves nés entre 2008 et 2021 (écoles élémentaires et secondaires) pour qui il manque des renseignements sur la vaccination dans la base de données provinciale ont reçu un avis sur la vaccination.

## Séances de vaccination de rattrapage

---

Le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex tiendra, de décembre 2025 à mars 2026, des séances de vaccination de rattrapage pour les élèves admissibles nés entre 2008 et 2021. On accordera la priorité aux familles qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires. Les parents et tuteurs légaux pourront prendre un rendez-vous de vaccination au bureau de Windsor (1005,

av. Ouellette) ou à celui de Leamington (33, rue Princess) par téléphone au 519 258-2146, poste 1222, ou en ligne à [wechu.org/getimmunized](http://wechu.org/getimmunized).

## Textes pour messagerie vocale ou courriel

Les textes suivants peuvent être envoyés aux familles par courriel ou servir de messages téléphoniques enregistrés (p. ex. Synervoice) ou de messages de mise en attente. N'hésitez pas à les modifier pour répondre à vos besoins.

Bonjour,

Ce message est destiné aux familles des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex a envoyé des avis sur la vaccination aux élèves dont le dossier d'immunisation est incomplet. Le Bureau de santé vous demande de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter des absences inutiles de l'école.

Si votre enfant a reçu récemment un des vaccins qui sont obligatoires pour fréquenter l'école, assurez-vous de mettre son dossier d'immunisation à jour en ligne à i-m-m-u-n-e-point-w-e-c-h-u-point-o-r-g.

Le Bureau de santé offre des séances de vaccination à ses bureaux de Windsor et de Leamington pour les familles qui ne peuvent pas recevoir les vaccins manquants d'un fournisseur de soins de santé dans la communauté. Pour prendre rendez-vous, allez en ligne à w-e-c-h-u-point-o-r-g-barre oblique-g-e-t-i-m-m-u-n-i-z-e-d, ou composez le 519 258-2146, poste 1222.

Merci de continuer à nous aider à protéger la santé et la sécurité de notre communauté scolaire!

Bonjour,

Nous rappelons aux parents et aux familles de mettre à jour le dossier d'immunisation de leur enfant. C'est facile et ça ne prend que quelques minutes. Vous pourriez avoir besoin de renseignements sur la vaccination si votre enfant doit subir un traitement d'urgence, participe à un camp d'été ou à d'autres programmes pour enfants ou fait un voyage à l'étranger. Les élèves peuvent devoir fournir ces renseignements pour occuper un emploi d'été ou faire des études postsecondaires. En transmettant au Bureau de santé de Windsor-

comté d'Essex les renseignements sur la vaccination de votre enfant, vous vous assurez que les renseignements sont à jour et qu'ils se trouvent tous à un seul endroit.

Il y a plusieurs façons de mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant au Bureau de santé. Vous pouvez le faire en ligne de façon sécuritaire en allant à [i-m-m-u-n-e-point-w-e-c-h-u-point-o-r-g](http://i-m-m-u-n-e-point-w-e-c-h-u-point-o-r-g). Vous aurez besoin du numéro de carte Santé de votre enfant ainsi que de sa fiche d'immunisation (p. ex. la carte jaune) ou autre document de vaccination. On passera en revue les renseignements sur la vaccination ainsi fournis afin de déterminer si l'enfant répond à toutes les exigences de la *Loi sur l'immunisation des élèves*. Les familles peuvent aussi transmettre au Bureau de santé les renseignements nécessaires en appelant au 519 258-2146, poste 1222, ou en passant à un de ses bureaux pour fournir les renseignements en personne.

## Publications pour les réseaux sociaux

Si votre école ou votre conseil des parents est présent sur les réseaux sociaux ou si vous utilisez d'autres moyens de communication, pensez à partager les messages d'information générale suivants. Le Bureau de santé publiera aussi toutes les semaines, de novembre 2025 à avril 2026, des messages sur les réseaux sociaux. Aidez-nous à amplifier la portée de nos publications en les aimant ou les partageant.

Les parents et tuteurs légaux doivent en informer le Bureau de santé chaque fois que leur enfant reçoit un vaccin de son fournisseur de soins de santé. Les fournisseurs de soins ne le font pas. Vous pouvez signaler les vaccins [en ligne](#) ou au 519 258-2146, poste 1222.

Votre enfant a reçu un vaccin d'un fournisseur de soins de santé récemment? Informez-en le Bureau de santé en mettant à jour le dossier d'immunisation de votre enfant [en ligne](#) ou par téléphone (519 258-2146, poste 1222). Le fournisseur de soins n'est pas obligé de le faire.

Parents et tuteurs, le dossier d'immunisation de votre enfant est-il à jour? Si votre enfant a reçu un vaccin d'un fournisseur de soins de santé, il faut en informer le Bureau de santé. C'est simple et rapide. Allez [en ligne](#) ou composez le 519 258-2146, poste 1222.

## Contenu Web

Si votre école a un site Web ou une page réservée à la vaccination, envisagez d'y afficher le contenu qui suit. Vous pouvez aussi diriger les gens vers le site Web du Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex à [www.wechu.org/your-health/immunization](http://www.wechu.org/your-health/immunization).

**Admissibilité à la vaccination et prise de rendez-vous**

**Séances de vaccination de rattrapage pour les élèves**

Le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex tient des séances de vaccination de rattrapage pour les élèves admissibles.

### **Prise de rendez-vous**

Les rendez-vous de vaccination sont offerts sur rendez-vous seulement au bureau de Windsor (1005, av. Ouellette) et à celui de Leamington (33, rue Princess). Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne à [wechu.org/getimmunized](http://wechu.org/getimmunized) ou en appelant au 519 258-2146, poste 1222.

Pour prendre rendez-vous en ligne, vous devrez fournir :

- votre numéro de téléphone;
- votre numéro de téléphone;
- une adresse de courriel (facultatif – si vous voulez recevoir une confirmation et des rappels par courriel).

### **Mise à jour des dossiers de vaccination**

Si votre enfant a déjà reçu les vaccins manquants ou si vous avez des documents nouveaux ou à jour sur sa vaccination (p. ex. fiche de vaccination, déclaration d'exemption médicale, déclaration de conscience ou de croyance religieuse), assurez-vous de communiquer ces renseignements au Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex. Il est important de le faire, car cela permet de garder à jour le dossier d'immunisation permanent de votre enfant et évite que vous receviez d'autres avis. Les vaccins administrés par un fournisseur de soins de santé ne sont pas saisis dans notre système à moins que les renseignements nous soient communiqués.

<b>Façons de signaler des renseignements sur la vaccination au Bureau de santé ou d'obtenir de tels renseignements</b>	
Signalement sécurisé en ligne	<a href="http://immune.wechu.org">immune.wechu.org</a>
Téléphone	519 258-2146, poste 1222
Télécopieur	519 258-7288
En personne	Windsor : 1005, av. Ouellette Leamington : 33, rue Princess

Si vous avez des questions, appelez-nous au 519 258-2146, poste 1222 ou envoyez-nous un courriel à [imms@wechu.org](mailto:imms@wechu.org).



**BUREAU DE SANTÉ  
DE WINDSOR-COMTÉ D'ESSEX**

1005, avenue Ouellette  
Windsor (Ontario) N9A 4J8

[www.wechu.org](http://www.wechu.org)

519 258-2146

Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex, janvier 2026.